

WORKING PAPER

Série Développement durable territorial

La stratégie des
clusters Belges
en matière
d'éco-
construction :

*Quelques exemples
Wallons et
Bruxellois*

Avril 2008

par Charlotte CREISER



www.pourlasolidarite.be

Le Think tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen *Pour la Solidarité*

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pourolasolidarite.be

www.pourolasolidarite.be

LES CAHIERS DE LA SOLIDARITÉ

Collection dirigée par Denis Stokkink

Europe, énergie et économie sociale, Série Développement durable et ville, n°15, 2008

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

Le cluster, que l'on traduit par le terme de grappe en français, a été défini par le gouvernement wallon¹ comme « un mode d'organisation du système productif établi à l'initiative des entreprises (avec éventuellement la participation de centres de recherches) et se caractérisant par un cadre de coopération portant sur des activités liées, le développement volontaire entre les entreprises de relations de complémentarités, verticales ou horizontales, marchandes ou non marchandes, la promotion d'une vision commune de développement. » Il s'agit bien en effet d'une vision commune qui est mise au service de l'éco-construction dans les cas wallons et bruxellois des clusters « Éco-construction », « Écobuild » et celui naissant de la Confédération de la construction wallonne, afin de rendre le secteur plus compétitif.

Cependant, la compétitivité n'est pas considérée comme devant être forcément atteinte à tout prix. La valeur ajoutée des clusters spécialisés en éco-construction se situe certes au niveau de la forme, caractérisée par une approche transversale et progressive, fondée sur la mise en réseau, propre à tout cluster, mais également au niveau du fond, l'éco-construction impliquant une vision durable, responsable, voire sociale.

Comment cette vision peut gagner sur la logique de rentabilité, de confort ou de vision à court terme qui semble avoir dominé jusqu'à présent dans le secteur de la construction, à en croire les professionnels eux-mêmes ? Comment inverser la donne ? Les clusters peuvent-ils, en proposant une offre différente, ainsi influencer et changer la nature de la demande des particuliers ? Quel rôle peut jouer la dimension locale revendiquée par ces clusters belges ?

¹ D'après une étude confiée en 2000 par le Ministre wallon de l'Économie et la Division de la Politique économique au MERIT (Université de Maastricht) et Ernst & Young France.

1. L'exemple de la Confédération de la Construction Wallonne : une prise de conscience récente

1.1. Pourquoi « construire durable » ?

Il semble qu'une prise de conscience s'opère progressivement au niveau du secteur privé sur la nécessité d'encourager et de financer le développement durable, et notamment au niveau des constructeurs, en ce qui concerne le logement durable. La Confédération de la Construction Wallonne (CCW), par exemple, s'est saisie de la question, consciente des enjeux environnementaux qui lui sont liés, mais également des enjeux économiques, comme elle le souligne elle-même. En effet, en tant qu'organisation patronale réunissant près de 200 000 travailleurs dans le secteur de la construction, elle considère le logement durable à la fois comme un impératif et une opportunité. D'une part, l'image des 40% qui est accolée au secteur, émetteur en effet de 40% du CO2 de par son industrie, doublée de réglementations de plus en plus contraignantes en matière de construction, amorcent lentement un virage dans la façon de produire et de construire. C'est en effet dans le bâtiment que les plus grandes économies d'énergie peuvent être faites, notamment au niveau de la Région wallonne, qui souffre particulièrement d'une mauvaise isolation. D'autre part, la prise en compte de l'environnement dans la construction est apparue comme un potentiel de marché considérable. La CCW, en relation avec les autorités régionales, a donc décidé d'accompagner la démarche « construire durable ».

1.2. Avec quels moyens ?

Pour agir dans ce sens, un plan d'action a été élaboré en partenariat avec des acteurs publics, comme la Région wallonne, les universités ou les organismes de formation, mais également avec d'autres acteurs du privé, regroupés au sein de la plateforme Constru-Futur. Dans le cadre de ce plan, a été mis en place, par exemple, un potentiel label pour les maisons individuelles de la Région wallonne, intitulé CALE, qui devrait être reconnu auprès des banques.

Parallèlement, le label COQUAL, répondant à des critères qualitatifs afin de satisfaire en priorité les consommateurs, a été créé pour les entreprises et les architectes. Un des points décisifs pour développer le logement durable a été en partie pris en compte dans ce plan d'action, en créant des formations spécialisées dans le domaine de l'environnement. Les échanges de bonnes pratiques, la rédaction de cahiers des charges types et les guidance technologiques ont également été encouragés afin de pallier la méconnaissance de nombreux constructeurs dans le domaine du durable.

Parmi les mesures mises en place, la création du cluster « Développement durable-Energie » a été présentée par la CCW comme l'une des plus importantes. Créé pour répondre aux objectifs de Kyoto, ce cluster a pour volonté de susciter une dynamique de partenariat entre les acteurs concernés, tels que les donneurs d'ordre, les législateurs, les entrepreneurs, les fournisseurs et les architectes, mais également les universités, les centres de recherche, les centres de formation et les banques. Pour atteindre cette synergie, une démarche de labellisation a été prévue, ainsi qu'un maillage reposant sur un travail de sensibilisation, complétés par des sources de financements issues des différents partenariats noués, une formation plus adéquate aux besoins de la construction durable, et enfin, l'encouragement à la recherche et à l'innovation.

Cet intérêt du secteur résulte notamment d'une forte hausse de la demande des particuliers en matière de logement durable au cours des dernières années. Par ailleurs, les emplois pouvant être générés par ce marché potentiel jouent également sur la motivation du secteur. En ce qui concerne l'intérêt des particuliers, la CCW met en avant plusieurs avantages relatifs à la rénovation ou à la construction d'un bâtiment performant énergétiquement, tels que la cotation élevée du bien sur le marché relativement aux autres biens immobiliers, l'amortissement du coût initial par la réduction du coût de consommation d'énergie, ou encore la possibilité de disposer d'une capacité d'emprunt supérieure.

1.3. Comment aller plus loin ?

Face à ces premières mesures, il reste cependant de nombreuses pistes à explorer et des améliorations à faire. La CCW préconise, pour soutenir notamment son cluster, un véritable plan régional de rénovation urbaine, afin d'atteindre plus rapidement les objectifs de Kyoto et post-Kyoto. De plus, il est nécessaire de réfléchir de façon plus approfondie, au niveau de la Région wallonne, aux modalités de financement d'un tel plan. Ainsi, la CCW a commencé à élaborer avec le soutien du Ministre de l'Énergie wallon, une formule de tiers investisseur adaptée au cas du logement individuel, afin de fournir aux bâtiments une meilleure isolation et des chaudières plus performantes. Enfin, le secteur privé est conscient de la nécessité d'améliorer la formation, et d'encourager plus qu'il n'est fait actuellement la voie du durable : elle prévoit ainsi en 2008 une formation des entrepreneurs, qui devrait être doublée de contrôle sur chantiers, afin de favoriser par ce biais l'émulation au sein de la profession.

2. Le Cluster Eco-construction : l'intérêt de la mise en réseau des entreprises

2.1. Qui représente-t-il ?

Le Cluster Eco-construction est un regroupement de professionnels du secteur de l'éco-construction, composé d'architectes, de constructeurs, d'entreprises, de fabricants, de fournisseurs de matériaux écologiques, de bureaux d'études, d'organismes d'informations et de promotion, de centres de recherches, de hautes écoles et d'universités. Il comporte, entre autres, la Confédération Construction wallonne. Ce projet a d'abord été porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Province de Namur et cofinancé sur la période 2002-2004 par la Région Wallonne et par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Il est désormais exclusivement financé par la Région Wallonne, depuis le 1er juillet 2004 et intitulé officiellement « Cluster Wallon ».

Il fonctionne de manière autonome sous la forme d'une asbl regroupant une soixantaine de membres.

2.2. Que fait le cluster ?

Ce groupement encourage l'éco-construction au sens large, qu'il définit comme la capacité à construire en respectant l'environnement et celui des générations futures, tout en offrant un maximum de confort aux occupants. Les énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie ou la performance énergétique des bâtiments font partie des thèmes promus par le cluster, selon la définition donnée. Les membres du cluster sont signataires d'une charte respectant un certain nombre de principes identifiés comme étant propres à la démarche éco-construction.

S'inscrivant dans la politique de clustering de la Région wallonne, il produit de l'information et du conseil auprès des investisseurs privés ou publics afin de les soutenir dans l'élaboration de leurs projets. Pour cela, il s'appuie sur une mise en réseau transectorielle, s'appuyant sur des échanges de bonnes pratiques, l'optimisation des complémentarités entre les entreprises ou les centres de recherche, et en favorisant généralement l'échange entre les différents acteurs. Ensuite, le cluster propose de prendre en charge la réalisation de ces projets. Plusieurs bâtiments, de type différent, ont été ainsi réalisés par les membres du cluster, tels la construction d'un éco-hameau à Maisoncelles, ou la construction de bureaux écologiques. Ce cluster privilégie également la formation, notamment par sa participation à la mise en place d'une formation à l'éco-construction pour des jeunes en réinsertion professionnelle. Il accompagne également des projets transfrontaliers et fait partie du comité de suivi ELEA « Cité Bioclimatique » de Mouscron.

2.3. Une success story ?

Un rapport indépendant, réalisé par Perspective Consulting en 2007, a souligné que la force du cluster repose sur des éléments tels que sa capacité à avoir insufflé une réelle logique de collaboration entre les membres, notamment par des mécanismes de partenariat et sa réussite dans la création d'une image et d'une émulation autour de l'éco-construction, en s'appuyant de façon pertinente sur des publics qui veulent s'impliquer dans le secteur. Concrètement, ces deux points forts se sont traduits, d'une part, par de nombreux liens commerciaux, par des échanges sur l'avancée des techniques et sur les besoins identifiés ou encore par des partenariats sur des projets de constructions communes et d'autre part, par l'adhésion de nouveaux candidats, nouveaux ou en voie de renouvellement dans le domaine de l'éco-construction. Le rapport évalue moins favorablement la sélection à l'entrée du cluster, certes garante d'un climat de confiance, mais qui risque de lui donner une image élitiste et de le couper de la critique, nécessaire pour évoluer. Pour l'avenir, le rapport préconise que le cluster, jusqu'alors dans une position de niche économique, produise davantage d'effets d'entraînement, en se différenciant de façon plus claire, notamment sur le plan de la qualité, par rapport à la construction dite « classique ». On peut cependant s'interroger sur la portée d'une telle recommandation, le rapport semblant ignorer que l'un des principaux arguments en faveur de la différenciation du logement durable est davantage une nécessité face à l'avenir et surtout un investissement extrêmement rentable sur la durée, qui est peut-être plus parlant à l'heure de la « fracture énergétique ».

Le succès du cluster a été confirmé par la Commission européenne. Cette dernière a annoncé le 25 février 2008, lors de la première édition des prix Regiostars, visant à mettre en valeur les projets considérés comme les plus innovants parmi ceux soutenus par le FEDER pendant la période 2002-2004, la place de finaliste du cluster wallon dans le volet « Assistance aux réseaux et grappes d'entreprises » du concours.

En effet, parmi les réalisations du groupement, plusieurs projets, dont certains menés en collaboration avec le secteur de l'économie sociale, ont permis de mettre en relation les candidats bâtisseurs avec les professionnels du secteur, ou encore de faire émerger une grappe Beaurinoise, représentant un groupe d'artisans et d'entreprises actifs dans l'éco-construction de la région.

Le cluster met en avant un autre élément de réussite, qui devrait inspirer les partisans du logement durable, à savoir un travail sur le plan local et régional, quasi participatif, au sens où les consommateurs et les avis de tout un secteur sont sollicités, qui semble le plus à même d'accompagner un développement qui nécessite en effet une mobilisation non idéologique, mais responsable et transversale.

3. Le Cluster Ecobuild

L'exemple de ce cluster bruxellois souligne également l'attention portée à la synergie et à la localité des projets en matière de construction durable. Ce cluster est né en octobre 2006, à la suite d'une initiative du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre du Chantier 20 du Contrat pour l'Economie et l'Emploi 2005-2009, qui a confié à l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise le soin de créer un cluster en éco-construction à Bruxelles. Il promeut donc l'éco-construction en tant que pendant d'une vision globale du développement durable, mais également dans une perspective économique, puisqu'il a été conçu pour activer le potentiel de croissance et créer des emplois non-délocalisables. Afin de valoriser l'ancrage local du cluster, l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise s'appuie sur les ressources de l'administration de l'Environnement et de l'Énergie de la Région de Bruxelles-Capitale (Bruxelles Environnement-IBGE), dans la perspective de construire une vision commune et une cohésion entre les acteurs du réseau de l'éco-construction bruxelloise. La visibilité du cluster a été mise au centre des préoccupations : une véritable politique de communication a été mise au point, visant les médias, notamment

l'information et la promotion sur internet, la presse, la participation à des événements publics.

Cette visibilité doit permettre d'accroître la position concurrentielle d'Ecobuild, car dans cette démarche, la capacité à soutenir la concurrence est vue comme un facteur de compétitivité, qui est nécessaire pour faire davantage connaître l'éco-construction. En effet, le cluster bruxellois souhaite inclure dans sa démarche le « grand public », mais également les investisseurs étrangers, détachant ainsi en partie son projet d'un ancrage local, lui préférant un rayonnement européen et mondial qui pourrait seulement dynamiser l'emploi local. Bruxelles ne dispose pas, il est vrai, des mêmes atouts que la Région wallonne, en terme de rayonnement international, ce qui peut expliquer cette approche un peu différente, par rapport à un cluster wallon, comme Éco-construction.

Perspectives

Les clusters pris en exemple ici revendiquent tous une vision durable et profitable à l'économie régionale, mais les méthodes employées diffèrent, oscillant entre le choix de l'optimisation du potentiel local et l'appel aux apports internationaux, entre le club et la démarche participative, entre le positionnement de niche et le positionnement concurrentiel. Ils se différencient également par leur échelle et leur portée. Le cluster Eco-construction est un pionnier, qui joue encore un rôle d'éclaireur en matière de logement durable en Wallonie, ouvert de surcroît aux partenariats avec le Nord-Pas-de-Calais, tandis que son homologue, issu de la CCW, en est encore au stade du projet, basé sur l'opportunité économique à saisir pour le secteur. Enfin, le cluster bruxellois est certes très soutenu par les pouvoirs publics, mais il doit encore se développer pour atteindre une taille critique. Au-delà de ces différences, il reste que les clusters wallons et bruxellois participent à la promotion et à la visibilité de l'éco-construction, en la mettant de surcroît au service du dynamisme économique de leur région et de la création d'emplois. Ils peuvent se faire aussi les relais des politiques plus traditionnelles, en ouvrant la porte en général à une participation

plus active des acteurs de la société civile, dont la sensibilisation à la question de l'éco-construction devient une priorité si l'on souhaite accélérer le changement, de plus en plus nécessaire, dans la façon de se loger et de consommer l'énergie.

Pour en savoir plus :

- Projet de cluster de la Confédération Construction wallonne
<http://www.ccw.be/>
- Cluster Eco-construction wallon
<http://clusters.wallonie.be/ecoconstruction/fr/>
- Cluster Ecobuild bruxellois
http://www.brusselsgreentech.be/fr/page.php?menu_ID=39